



EPE / SPA
NIF : 000327019000360
SQUARE BOUDJAMAA MOSTAGANEM

DIRECTION OPERATIONNELLE DE MOSTAGANEM
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique
Avis de concours national d'architecture
N°24/AT/DO27/2020 (Relance)

Suite à l'annulation de l'Avis de concours national d'architecture N° 26/AT/DO27/2019, Un avis de concours national d'architecture est lancé pour : **La maîtrise d'œuvre du Projet de construction d'un Complexe Administratif Composé d'un siège De Direction, d'une Agence Commerciale & d'un Centre De Maintenance Et De Production Pour La DO De Mostaganem à KHAROUBA**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent avis de concours national d'architecture s'adresse :

- Aux architectes inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, en possession de l'agrément d'exercice pour l'année en cours sous forme libérale ou en société civile professionnelle d'architectes (SCPA) ;
- Aux bureaux ou groupements de bureaux d'études nationaux publics ou privés, agréés en architecture ;
- Ayant réalisé au moins une œuvre de catégorie « B » conformément au Décret exécutif n° 16-224 du 22 août 2016 fixant les modalités de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Les représentants des architectes ou bureaux des études intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après :

ALGERIE TELECOM - Direction Opérationnelle de Mostaganem
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et la Logistique
Square Boudjamaa Mostaganem

Contre le paiement auprès de la banque BNA, d'un montant de cinq mille Dinars (**5000.00DA**), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : N°00100878 0300 000124 /07

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées pour la première phase (conformément au Cahier des Charges) uniquement d'une offre technique

- 1- **Pli N° 1** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier Administratif** »
- 2- **Pli N°2** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

Les deux plis (dossier administratif et offre technique), accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

Concours National D'Architecture N° 24/AT/DO27/2020 (Relance)
Pour la maîtrise d'œuvre du Projet de construction
d'un Complexe Administratif Composé d'un siège De Direction, d'une Agence Commerciale & d'un
Centre De Maintenance Et De Production Pour La DO De Mostaganem à KHAROUBA
DO de MOSTAGANEM –SQUARE BOUDJEMAA CENTRE VILLE –MOSTAGANEM
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM –SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLES DE MOSTAGANEM



EPE / SPA
NIF : 000327019000360
SQUARE BOUDJAMAA MOSTAGANEM
Bureau de Secrétariat de la DO
SQUARE BOUDJEMAA CENTRE VILLE MOSTAGANEM

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.